

Cannara réduit le coût de sa dette en abaissant son taux d'intérêt et en remboursant partiellement sa débenture convertible ; remporte le prix de la marque de l'année 2025

MONTRÉAL, QUÉBEC - 18 juin 2025 - [Cannara Biotech Inc.](#) (« **Cannara** », « la **Société** », « **nous** ») ([TSXV : LOVE](#)) ([OTCQB : LOVFF](#)) ([FRA : 8CB0](#)), producteur verticalement intégré de cannabis de qualité supérieure et de produits dérivés à des prix abordables, disposant de deux méga-installations au Québec d'une superficie de plus de 1 650 000 pieds carrés, est fier d'annoncer qu'en reconnaissance de son engagement continu envers l'excellence et l'innovation en matière de produits, Cannara a reçu deux prix lors du 6e gala annuel des Grow Up Awards qui s'est tenu à Toronto le 28 mai 2025. La marque Tribal de la Société a été nommée marque de l'année et son produit Nugz Happle a reçu le prix de l'accessoire de l'année. Le gala des Grow Up Awards est un événement de renommée nationale qui célèbre les réalisations exceptionnelles de l'industrie canadienne du cannabis. Ces réalisations font suite aux mesures prises récemment par la Société pour réduire le coût de son capital, notamment le remboursement partiel de sa débenture convertible Olymbec et la réduction du taux d'intérêt de sa facilité de crédit existante avec la Banque de Montréal (« **BMO** »).

« Nous sommes extrêmement honorés d'annoncer notre reconnaissance en tant que marque de l'année et accessoire de l'année lors des 2025 Grow Up Awards. Ces prix soulignent la présence forte et croissante de notre marque, notre stratégie génétique de pointe et notre volonté d'offrir aux consommateurs des expériences de qualité supérieure dans l'ensemble de notre portefeuille de produits », a déclaré Zohar Krivorot, président et chef de la direction de Cannara Biotech. « Nous sommes fiers de représenter l'industrie québécoise du cannabis avec Tribal, la première marque de cannabis de 3,5 g destinée au marché de masse au Canada. »

« Le prix de la marque de l'année reflète notre engagement à fournir du cannabis de qualité supérieure à des prix révolutionnaires tout en construisant une marque nationale de premier plan. Cette reconnaissance intervient alors que nous continuons à renforcer notre situation financière grâce au remboursement partiel de notre obligation convertible Olymbec et à la réduction du taux d'intérêt sur notre facilité de crédit avec BMO, ce qui témoigne d'une exécution disciplinée tant au niveau des opérations que de la gestion des capitaux », a déclaré Nicholas Sosiak, directeur financier de Cannara Biotech.

La Grow Up Conference and Expo est l'un des principaux événements de l'industrie au Canada. Les prix annuels Grow Up sont l'une des plus hautes distinctions de l'industrie, les gagnants étant sélectionnés par un vote ouvert des participants de l'industrie et du public.

Remboursement de la débenture convertible Olymbec

La Société a annoncé qu'elle avait effectué un remboursement de 1 million de dollars sur sa débenture convertible émise le 21 juin 2021, telle qu'amendée le 31 août 2023 et le 30 janvier 2024, et le 21 février 2025, en faveur d'Olymbec (la « **débenture convertible Olymbec** »). Ce remboursement s'inscrit dans l'approche disciplinée de Cannara en matière de gestion du capital et reflète son engagement à réduire l'effet de levier tout en maintenant sa flexibilité financière.

Pour une description complète de la débenture convertible Olymbec, veuillez consulter la notice annuelle de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2024. Une copie de la débenture convertible Olymbec est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca.

Taux d'intérêt réduit sur la convention de crédit BMO

La Société a le plaisir d'annoncer une réduction totale de 50 points de base dans l'écart de taux d'intérêt sur sa facilité de crédit avec la BMO. Cette réduction a été réalisée en deux étapes : une première baisse de 25 points de base obtenue par le biais d'un amendement à la convention de crédit, suivie d'une réduction supplémentaire de 25 points de base déclenchée par l'atteinte par la Société de certains seuils de clauses restrictives à compter

du deuxième trimestre 2025 (clos le 28 février 2025). En conséquence, le coût global de la dette de Cannara est désormais inférieur à 6 %, ce qui souligne les solides performances financières de la Société et son approche disciplinée de la gestion de la structure du capital.

Toutes les autres conditions initiales de la convention de crédit de BMO restent pleinement en vigueur. Pour une description complète de convention de crédit révisée, veuillez vous reporter à la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2024. Une copie de la convention de crédit est disponible sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

CONTACT

Nicholas Sosiak, CPA, CA
Chef de la direction financière
nick@cannara.ca

Zohar Krivorot
Président et directeur général
zohar@cannara.ca

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

A PROPOS DE CANNARA

[Cannara Biotech Inc. \(TSXV : LOVE\)](#) ([OTCQB : LOVFF](#)) ([FRA : 8CB0](#)), est un producteur verticalement intégré de cannabis et de produits dérivés de cannabis de qualité supérieure et abordables destinés aux marchés canadiens. Cannara possède deux méga-installations basées au Québec qui s'étendent sur plus de 1 650 000 pieds carrés, offrant à la Société un potentiel de 100 000 kg de culture annualisée. Tirant parti des faibles coûts de l'électricité au Québec, les installations de Cannara produisent des produits de cannabis de qualité supérieure à un prix abordable. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site cannara.ca.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué peut contenir des « déclarations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières (« **déclarations prospectives** »). Ces déclarations prospectives sont faites à la date du présent communiqué de presse et la Société n'a pas l'intention, ni l'obligation, de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans le présent document constituent des informations prospectives, y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations concernant la structure de la dette de Cannara, sa flexibilité financière et le remboursement de la débenture convertible Olymbec.

Les déclarations prospectives concernent des événements ou des performances futurs et reflètent les attentes ou les convictions de la direction de la Société concernant des événements futurs. Elles portent notamment sur la Société et ses activités, ses projections ou estimations concernant ses activités commerciales futures, ses activités d'expansion prévues, ses offres de produits anticipées, l'adéquation de ses ressources financières, sa capacité à respecter les clauses financières et autres des contrats de prêt, les performances économiques futures et la capacité de la Société à devenir un chef de file dans le domaine de la culture, de la production et de la vente de cannabis.

Dans certains cas, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de mots tels que « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « pourraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints », ou la forme négative de ces termes ou d'une terminologie comparable. Dans le présent document, certaines déclarations prospectives sont identifiées par des termes tels que « peut », « futur », « attendu », « a l'intention » et « estimations ». De par leur nature même, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et

inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société soient matériellement différents des résultats, des performances ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives sont basées sur un certain nombre d'hypothèses et sont soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont beaucoup sont hors de notre contrôle, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux qui sont divulgués ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque décrits plus en détail dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société, disponible sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et dans la section « Espace investisseurs » de notre site web à l'adresse <http://www.cannara.ca/en/investor-area>.

D'autres risques dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'elle considère comme non significatifs pourraient également faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux exprimés dans ses déclarations prospectives. Bien que les déclarations prospectives contenues dans le présent document soient basées sur ce que nous estimons être des hypothèses raisonnables, les lecteurs sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces informations, car les résultats réels peuvent varier par rapport aux déclarations prospectives.

Certaines hypothèses ont été émises lors de la préparation des déclarations prospectives concernant la disponibilité des ressources en capital, les performances de l'entreprise, les conditions du marché, ainsi que la demande des clients. Par conséquent, toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont assorties des mises en garde susmentionnées, et rien ne garantit que les résultats ou les développements que nous anticipons se réaliseront ou, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences ou les effets escomptés sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Sauf mention contraire ou indication contraire du contexte, les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont fournies à la date du présent document, et nous ne nous engageons pas à mettre à jour ou à modifier ces déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi applicable l'exige.